

LE PENSEUR 21

Se syndiquer c'est quoi?

C'est un droit constitutionnel.

C'est être conscient qu'en restant isolé-e,
il n'est pas possible de se défendre, ni de
conquérir de nouveaux droits.

C'est ce que nous appelons les revendications.

C'est se faire respecter en temps
que citoyen, même dans l'entreprise.

C'est participer à l'action collective
et lutter contre l'individualisme qui
ne profite qu'aux puissants.

C'est avoir accès à l'information.

C'est pouvoir bénéficier de
formations syndicales.

C'est apporter vos connaissances et
expériences, aider d'autres salariés.

C'est être acteur dans la société et
dans le monde du travail.

Ne plus Être seul dans le monde du travail !



La phrase du mois

« Nous vivons dans un monde où
le gentil doit aller chez le
Psychologue, pour apprendre
à supporter les choses
que fait le méchant »

Anonyme

Projet de loi " Fonction publique " Le programme de Guerini : austérité, démantèlement et déni de démocratie sociale !

On apprend que la « concertation » sur ce projet est prévue pour être terminée le 20 juin.

Environ deux mois pour traiter les importantes et complexes questions abordées dans le futur projet de loi, c'est au-delà de la marche forcée...

De fait, lors du rendez-vous du matin du 9 avril, toutes les organisations syndicales ont à la fois demandé un desserrement du calendrier et ont refusé de débattre sur la base du diaporama.

Dans la droite ligne de l'autoritarisme macronien, Stanislas Guerini a rejeté, à ce stade, tout délai supplémentaire. Fidèle aux politiques d'austérité du pouvoir exécutif, il a une nouvelle fois fermé la porte à toute augmentation générale des salaires pour 2024.

De plus, le ministre confirme sa volonté de faire de la soi-disant reconnaissance du mérite un des axes majeurs du projet de la loi. S'y ajoute également la remise en cause des catégories hiérarchiques C, B et A.

Avec le démantèlement des CAP et des CHSCT, le recours toujours accru aux contractuels, l'amplification des pertes de pouvoir d'achat et ce qui se profile aujourd'hui à travers ce projet, on mesure mieux la duplicité et la malhonnêteté de Stanislas Guerini lorsqu'il se dit attaché au statut général.

Après la réunion du matin sur le projet de loi, où il avait à la fois confirmé les choix d'austérité du pouvoir exécutif et refusé d'accéder aux demandes unanimes des organisations syndicales, notamment des mesures générales d'augmentations salariales, c'est une nouvelle fois dans les médias qu'il a livré en primeur ses intentions. « **Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la Fonction publique** ».

Pour un ministre qui, dans le même temps, ne cesse de clamer son amour des agentes et des agents de la Fonction publique, on appréciera !

Pour un ministre qui professe à qui veut l'entendre son attachement au dialogue social, on notera la duplicité ! **Pas un mot, pas la moindre allusion le matin même devant l'ensemble des syndicats....**

La CGT saura en tirer les conséquences.

La Semaine en 4 jours en expérimentation : une fausse bonne idée ?

Le premier ministre a demandé que l'expérimentation de la semaine en 4 jours soit lancée dans l'ensemble des ministères au niveau central et déconcentré.

l'expérimentation se basera sur :

- les **volumes horaires annuels obligatoires** (1607h par an) ;
- les **dispositions réglementaires** : durées maximales quotidiennes et hebdomadaires, pause méridienne ;
- Elle se fera à **effectif constant** dans les services expérimentateurs ;
- La possibilité est laissée de moduler la semaine de 4 jours en 4,5 jours ou l'alternance de semaines de 4 et 5 jours.
- Elle concernera les **services d'administration centrale et les services déconcentrés** ;
- Elle se fera dans le **maintien de la continuité du service public** : une attention particulière sera portée sur les plages d'ouverture au public, qui ne seront pas réduites mais au contraire étendues, du fait de la présence des agents sur une amplitude quotidienne élargie ;

L'expérimentation permettra de mesurer en quoi le **maintien d'un forfait de jours RTT** (usuellement de l'ordre de 20 jours) **est conciliable ou non** avec la mise en place de la semaine en 4 jours. Certaines expérimentations menées dans d'autres administrations ont conduit à suspendre les forfaits de RTT pour les agents qui ont fait le choix alternativement de se placer en semaine en 4 jours.

Cette expérimentation se mettra en place sur la base du volontariat, tout en s'inscrivant dans le cadre de l'organisation collective du travail que le service aura adopté, après échanges au sein de l'équipe concernée.

À ce jour, en Côte-d'Or, nous n'avons aucune information sur ce sujet de la part de notre Direction.

Pour faire passer la pilule de la réforme des retraites, le gouvernement ne jure plus que par la semaine des 4 jours, sans envisager pour autant de réduire le temps de travail. Caser en quatre jours ce qu'on fait habituellement en cinq jours de travail conduit à intensifier le rythme : c'est la RTT à la sauce patronale !

« Pour le patronat, le débat sur la réduction du temps de travail serait clos en France : dans son esprit, il s'agit de réduire non pas le temps de travail, mais le nombre de jours travaillés. Donc d'intensifier le travail », prévient Baptiste Talbot, membre de la commission exécutive de la CGT.

La CGT défend, elle, la semaine de 4 jours de 32 heures et la création d'emplois qui va avec, ce qui est très différent de la semaine en 4 jours avec les mêmes modules horaires qu'avant et sans personnel supplémentaire

LES P'TITES BLAGUES DE LA CEGETTE

Là, Je teste la dictature.



**C'est bon, ça marche,
les moutons suivent !**



LES P'TITES RECETTES DE LA CEGETTE: La Tarte aux fraises sans cuisson de Camille

Ingrédients : 70 g de beurre, 165 g de spéculoos ou palets bretons, 50 g de sucre glace, 1 sachet de sucre vanillé, 1 zeste de

citron, 250 g de mascarpone, 100 g de fromage blanc, 400 g de fraises (ou autres fruits selon l'envie et les saisons)

Faire fondre 70 g de beurre au micro-onde. Mixer les spéculoos ou palets bretons et le beurre fondu. Transvaser ce mélange dans un cercle rond (20 cm de diamètre). Bien tasser avec une cuillère à soupe dans le moule. Réserver au frigo. Mélanger les sucres le mascarpone et le fromage blanc au batteur. Verser la crème sur les palets et bien étaler à l'aide d'une spatule. Mettre 400 g de fraises (ou autres fruits) coupées en 2 sur la préparation. Servir froid.

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site

